

Recueil des actes administratifs

■ n° 575

13 mars 2026

Le recueil des actes administratifs est consultable au bureau 212 (Technoforum, 23 avenue Albert Einstein, BP 33060, 17031 LA ROCHELLE), ainsi que sur le site internet de l'université (<https://www.univ-larochelle.fr/luniversite/infos-statutaires-et-reglementaires>).

Table des matières

Délibération

Délibération n° 2025-12-11-4-1 du 11 décembre 2025 portant fermeture du Cours Master Ingénierie (CMI) à partir de l'année universitaire 2026-2027

Arrêtés

Arrêté n° 2026-020 du 19 janvier 2026 portant nomination du jury d'examen du bachelor universitaire de technologie

Arrêté n° 2026-086 du 11 mars 2026 portant recevabilité des candidatures pour l'élection pour le renouvellement partiel d'une représentante ou d'un représentant des personnels au conseil du département Génie biologique de l'Institut universitaire de technologie de La Rochelle du 17 mars 2026

Arrêté n° 2026-090 du 3 mars 2026 portant délégation de signature du président de La Rochelle Université et modification de l'arrêté n° 2025-091 du 30 janvier 2025 portant délégation de signature - Volet composantes et départements d'enseignement

Arrêté n° 2026-091 du 3 mars 2026 portant délégation de signature du président de La Rochelle Université et modification de l'arrêté n° 2025-090 du 30 janvier 2025 portant délégation de signature - Volet gouvernance et administration

Arrêté n° 2026-093 du 3 mars 2026 portant délégation de signature du président de La Rochelle Université et modification de l'arrêté n° 2025-091 du 30 janvier 2025 portant délégation de signature - Volet composantes et départements d'enseignement

Arrêté n° 2026-102 du 9 mars 2026 portant délégation de signature du président de La Rochelle Université et modification de l'arrêté n° 2025-090 du 30 janvier 2025 portant délégation de signature - Volet gouvernance et administration



DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

**Délibération n° 2025-12-11-4-1 du 11 décembre 2025
portant fermeture du Cours Master Ingénierie (CMI) à
partir de l'année universitaire 2026-2027**

Séance du 11 décembre 2025

LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-2 et L. 712-6-1,
Vu les statuts de La Rochelle Université,
Vu les statuts de l'Institut Littoral Urbain Durable Intelligent,
Vu les statuts du Pôle Licences Collegium,
Vu la délibération n° 2023-07-10-7-3 du 10 juillet 2023 portant création d'un diplôme d'université Cours master en ingénierie,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, avec 18 voix pour, 0 voix contre, 4 abstentions.

DECIDE :

- la fermeture du Cours Master Ingénierie (CMI) pour l'année universitaire 2026-2027 ;
- le principe d'un accompagnement des étudiants ayant intégré ce cursus avant l'année universitaire 2026-2027, vers juin 2030, selon des modalités définies ultérieurement.

Fait à La Rochelle, le 11 décembre 2025.

Pour le président et par délégation,
Le vice-président Formation et vie universitaire

Stéphane Manson

Transmis au recteur, chancelier des universités, le

**Arrêté n° 2026-020 du 19 janvier 2026 portant
nomination du jury d'examen du bachelor universitaire
de technologie**

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 et suivants, et L. 712-2,
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle,
Vu les propositions du directeur de l'IUT,

ARRÊTE

Article 1

Le jury des semestres 1, 2, 3, 4, 5 et 6 du bachelor universitaire de technologie pour l'année universitaire 2025-2026 est composé comme suit :

- › Fabien Gendron, directeur de l'IUT, président,
- › Sandrine Didelot, cheffe du département génie biologique,
- › Jean-Philippe Masson, chef du département génie civil – construction durable,
- › Cyril Faucher, chef du département informatique,
- › Alain Gaugue, chef du département réseaux et télécommunications,
- › Pascale David, cheffe du département techniques de commercialisation,
- › Sid-Ahmed Rezzoug, maître de conférence au département génie biologique,
- › Romain Chevrot, maître de conférence au département génie biologique,
- › Philippe Carbonne, enseignant du second degré certifié au département génie biologique,
- › Marion Lebois, professeuse agrégée au département génie biologique,
- › Lena Lefebvre, directrice IFRIA - Pessac (33),
- › Nelly Cavalli, professeuse agrégée au département génie civil – construction durable,
- › Collette Besombes, maître de conférence au département génie civil – construction durable,
- › Olivier Desayvre, ingénieur BTP, Société Ivan BILLARD à La Rochelle (17),
- › Jean-Michel Bohé, professeur agrégé au département informatique,
- › Elise Dumouchel, enseignante contractuelle au département informatique,
- › Natan Charpentier, ingénieur développement, Société EDUCACODE La Rochelle (17),
- › Magali Slingue, professeuse agrégée au département réseaux et télécommunications,
- › Arthur Baudet, maître de conférence au département réseaux et télécommunications,
- › Noël-Brice Lecardonnel, directeur, TLC Solutions La Rochelle (17),
- › Véronique Daveau-Martignoles, professeuse agrégée au département techniques de commercialisation,
- › Catherine Hérault-Fournier, maître de conférence au département techniques de commercialisation,
- › Jérôme Lombard, consultant en achats et IA, Global Buying Services La Rochelle (17),

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'Université.

Fait à La Rochelle, le 19 janvier 2026.

Pour le président et par délégation

Le directeur de l'IUT

Fabien Gendron



Arrêté n° 2026-086 du 11 mars 2026 portant recevabilité des candidatures pour l'élection pour le renouvellement partiel d'une représentante ou d'un représentant des personnels au conseil du département Génie biologique de l'Institut universitaire de technologie de La Rochelle du 17 mars 2026

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation,
Vu les statuts de La Rochelle Université,
Vu les statuts de l'Institut universitaire de technologie de La Rochelle Université, notamment son article 17,
Vu le règlement électoral de La Rochelle Université,
Vu l'arrêté n° 2026-026 du 21 janvier 2026 portant organisation de l'élection pour le renouvellement partiel d'une représentante ou d'un représentant des personnels au conseil du département Génie biologique de l'Institut universitaire de technologie de La Rochelle du 17 mars 2026,

ARRÊTE

Article 1 – Recevabilité des candidatures pour le collège 1 des personnels enseignants-chercheurs et enseignants titulaires et contractuels

La candidature suivante est déclarée recevable dans le cadre de l'élection des représentantes et représentants des personnels au conseil du département **Génie biologique** de l'Institut universitaire de technologie de La Rochelle :

Collège 1 des personnels enseignants-chercheurs et enseignants titulaires et contractuels	
Rang	Nom de la candidate ou du candidat
1	PEREIRA-ROSENFELD Maria De Fatima

Article 2 – Mesures d'exécution et de publicité

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'Université.

Fait à La Rochelle, le 11 mars 2026.

Le président

Gérard Blanchard



**Arrêté n° 2026-090 du 3 mars 2026 portant
délégation de signature du président de La Rochelle
Université et modification de l'arrêté n° 2025-091 du
30 janvier 2025 portant délégation de signature - Volet
composantes et départements d'enseignement**

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses article L. 712-2 et L. 712-3,
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Vu les statuts de La Rochelle Université,
Vu les statuts du Pôle Licences Collegium,
Vu les statuts de l'Institut Littoral Urbain Durable Intelligent,
Vu les statuts de l'Institut universitaire de technologie de La Rochelle Université,
Vu la délibération n° 2023-12-18-8-1 du 18 décembre 2023 modifiée portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au président de La Rochelle Université,
Vu la délibération n° 2025-01-20-2 du 20 janvier 2025 relative à l'élection du président de La Rochelle Université (Gérard Blanchard),
Vu l'arrêté n° 2025-091 du 30 janvier 2025 modifié portant délégation de signature - Volet composantes et départements d'enseignement,

ARRÊTE

Article 1 – Délégation de signature financière

Dans l'arrêté n° 2025-091 du 30 janvier 2025 susvisé, sont ajoutées les lignes suivantes :

- > dans l'annexe – Délégations de signature financière, paragraphe 3.1.10 intitulé « Direction de l'Institut Littoral Urbain Durable Intelligent »:

NOM	PRÉNOM	Qualité du délégataire	Service	CRB	SO	Sous SO
TEIXEIRA	MARIE-GRACE	DIRECTRICE ADMINISTRATIVE ADJOINTE DU LUDI	LUDI	CRB10	CD17	
WALLET	JEAN-MARC	DIRECTEUR RECHERCHE ET ADMINISTRATION DU LUDI	LUDI	CRB10	CD17	

Article 2 – Mesures d'exécution et de publicité

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'Université.

Fait à La Rochelle, le 3 mars 2026.

Le président

Gérard Blanchard



Arrêté n° 2026-091 du 3 mars 2026 portant délégation de signature du président de La Rochelle Université et modification de l'arrêté n° 2025-090 du 30 janvier 2025 portant délégation de signature - Volet gouvernance et administration

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-2 et L. 712-3,
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Vu les statuts de La Rochelle Université,
Vu la délibération n° 2023-12-18-8-1 du 18 décembre 2023 modifiée portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au président de La Rochelle Université,
Vu la délibération n° 2025-01-20-2 du 20 janvier 2025 relative à l'élection du président de La Rochelle Université (Gérard Blanchard),
Vu l'arrêté n° 2025-090 du 30 janvier 2025 modifié portant délégation de signature - Volet gouvernance et administration,

ARRÊTE

Article 1 – Délégation de signature financière

Dans l'arrêté n° 2025-090 du 30 janvier 2025 susvisé, sont ajoutées les lignes suivantes :

- > dans l'*annexe* – Délégations de signature financière, paragraphe 2.2.2 intitulé « Autres vice-présidences » :

NOM	PRÉNOM	Qualité du délégataire	CRB	SO	Sous SO
FLORES-LONJOU	MAGALIE	VICE-PRESIDENTE CULTURE(S) ET COMMUNICATION	CRB10	CD17	

- > dans l'*annexe* – Délégations de signature financière, paragraphe 2.3.4 intitulé « Cabinet » :

NOM	PRÉNOM	Qualité du délégataire	CRB	SO	Sous SO
ROUAULT	MATHIEU	DIRECTEUR DE CABINET	CRB10	CD17	

- > dans l'*annexe* – *Délégations de signature financière*, paragraphe 4.7.6 intitulé « Espace culture/Maison de l'étudiant » :

NOM	PRÉNOM	Qualité du délégataire	CRB	SO	Sous SO
KESMAECKER	VIKI	DIRECTRICE ESPACE CULTURE	CRB10	CD17	

Article 2 – Mesures d'exécution et de publicité

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'Université.

Fait à La Rochelle, le 3 mars 2026.

Le président

Gérard Blanchard

**Arrêté n° 2026-093 du 3 mars 2026 portant délégation
de signature du président de La Rochelle Université et
modification de l'arrêté n° 2025-091 du 30 janvier
2025 portant délégation de signature - Volet
composantes et départements d'enseignement**

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses article L. 712-2 et L. 712-3,
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Vu les statuts de La Rochelle Université,
Vu les statuts du Pôle Licences Collegium,
Vu les statuts de l'Institut Littoral Urbain Durable Intelligent,
Vu les statuts de l'Institut universitaire de technologie de La Rochelle Université,
Vu la délibération n° 2023-12-18-8-1 du 18 décembre 2023 modifiée portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au président de La Rochelle Université,
Vu la délibération n° 2025-01-20-2 du 20 janvier 2025 relative à l'élection du président de La Rochelle Université (Gérard Blanchard),
Vu l'arrêté n° 2025-091 du 30 janvier 2025 modifié portant délégation de signature - Volet composantes et départements d'enseignement,

ARRÊTE

Article 1 – Délégation de signature financière

Dans l'arrêté n° 2025-091 du 30 janvier 2025 susvisé, sont ajoutées les lignes suivantes :

- > dans le tableau figurant au paragraphe 3.3.4 intitulé « Affaires financières avec certification » :

Structure ou projet	Agent et fonction	Lignes
Équipe Exécution financière	Lucille BREMAUD ANCARANI, Gestionnaire coordonnatrice financière	3.3.4

- > dans l'annexe – Délégations de signature financière, paragraphe 3.3.4 intitulé « Affaires financières avec certification du service fait » :

NOM	PRÉNOM	Qualité du délégataire	Service	CRB	SO	Sous SO
BREMAUD ANCANI	LUCILLE	GESTIONNAIRE COORDONNATRICE FINANCIÈRE	LUDI	CRB12	EOLE	
					CRHIA	
					MIA	
					NUDD	
					POLICEMIES	
					MASTERS	
					ED EUCLIDE	
					TRANSVERSAL	
					FEDERATIONS ET RESEAUX	
					CEBC	
					D2IA	
					LITHORAL	
					UMS 3462 PELAGIS	
GOBIN	MARIE- CHRYSTEL	CHARGÉE DE GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE	LUDI	CRB12	LRTZC LUDI	

PALLUEAU	AMELIE	RESPONSABLE DU SERVICE PILOTAGE BUDGETAIRE	LUDI	CRB12	LRTZC LUDI	
TARDY	AUDREY	CHARGE DE L'EXECUTION FINANCIERE	LUDI	CRB12	EOLE	
					UMS 3462 PELAGIS	
TESSIER	CLAIRE	RESPONSABLE EQUIPE EXECUTION FINANCIERE	LUDI	CRB12	LRTZC LUDI	

Article 2 – Délégation de signature financière

Dans l'arrêté n° 2025-091 du 30 janvier 2025 susvisé, sont supprimées les lignes suivantes :

- > dans le tableau figurant au paragraphe 3.9.4 intitulé « Certification sans visa » :

Structure ou projet	Agent et fonction	Lignes
La Rochelle Territoire Zero Carbone (LRTZC)	Lucille BREMAUD ANCARANI, Gestionnaire administrative et financière	3.9.4

- > dans l'annexe – Délégations de signature financière, paragraphe 3.9.4 intitulé « Certification sans visa » :

NOM	PRÉNOM	Qualité du délégataire	Service	CRB	SO	Sous SO
BREMAUD ANCRANI	LUCILLE	GESTIONNAIRE ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE	LUDI	CRB12	EOLE	
					CRHIA	
					MIA	
					NUDD	
					POLICEMIES	
					MASTERS	
					ED EUCLIDE	
					TRANSVERSAL	
					FEDERATIONS ET RESEAUX	
					CEBC	
					D2IA	
					LITHORAL	
					UMS 3462 PELAGIS	
TESSIER	CLAIRE	RESPONSABLE EQUIPE EXECUTION FINANCIERE	LUDI	CRB12	LRTZC LUDI	

- > dans le tableau figurant au paragraphe 3.9.5 intitulé « Liquidation et validation de missions » :

Structure ou projet	Agent et fonction	Lignes
La Rochelle Territoire Zero Carbone (LRTZC)	Lucille BREMAUD ANCARANI, Gestionnaire administrative et financière	3.9.5

- > dans l'annexe – Délégations de signature financière, paragraphe 3.9.5 intitulé « Liquidation de missions »:

NOM	PRÉNOM	Qualité du délégataire	Service	CRB	SO	Sous SO
BREMAUD ANCRANI	LUCILLE	GESTIONNAIRE ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE	LUDI	CRB12	EOLE	
					CRHIA	
					MIA	
					NUDD	
					POLICEMIES	
					MASTERS	
					ED EUCLIDE	
					TRANSVERSAL	
					FEDERATIONS ET RESEAUX	
					CEBC	
					D2IA	
					LITHORAL	
					UMS 3462 PELAGIS	

- > dans l'annexe – Délégations de signature financière, paragraphe 3.3.3 intitulé « Affaires financières hors certification »:

NOM	PRÉNOM	Qualité du délégataire	Service	CRB	SO	Sous SO
GOBIN	MARIE- CHRYSTEL	CHARGÉE DE GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE	LUDI	CRB12	LRTZC LUDI	
PALLUEAU	AMELIE	RESPONSABLE DU SERVICE PILOTAGE BUDGETAIRE	LUDI	CRB12	LRTZC LUDI	
TARDY	AUDREY	CHARGE E DE L'EXECUTIOIN FINANCIERE	LUDI	CRB12	EOLE	
					UMS 3462 PELAGIS	
TESSIER	CLAIRE	RESPONSABLE EQUIPE EXECUTION FINANCIERE	LUDI	CRB12	LRTZC LUDI	

Article 3 – Mesures d'exécution et de publicité

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'Université.

Fait à La Rochelle, le 3 mars 2026.

Le président

Gérard Blanchard



**Arrêté n° 2026-102 du 9 mars 2026 portant délégation
de signature du président de La Rochelle Université et
modification de l'arrêté n° 2025-090 du 30 janvier
2025 portant délégation de signature - Volet
gouvernance et administration**

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-2 et L. 712-3,
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Vu les statuts de La Rochelle Université,
Vu la délibération n° 2023-12-18-8-1 du 18 décembre 2023 modifiée portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au président de La Rochelle Université,
Vu la délibération n° 2025-01-20-2 du 20 janvier 2025 relative à l'élection du président de La Rochelle Université (Gérard Blanchard),
Vu l'arrêté n° 2025-090 du 30 janvier 2025 modifié portant délégation de signature - Volet gouvernance et administration,

ARRÊTE

Article 1 – Délégation de signature financière

Dans l'arrêté n° 2025-090 du 30 janvier 2025 susvisé et son annexe *Délégations de signature financière*, sont apportées les modifications suivantes :

- > L'ensemble des délégations de signature consenties à Jérôme Proton, Christian Kaszewski, Léa Turcot et Mireille Espérance Soarilala Albert sont abrogées.

Article 2 – Mesures d'exécution et de publicité

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'Université.

Fait à La Rochelle, le 9 mars 2026.

Le président

Gérard Blanchard